

# Projet éolien de Pluduno

## Un projet communal

Tout d'abord un petit rappel, c'est en 2014 que, pour la première fois, le conseil municipal a donné un avis favorable pour un projet éolien sur la commune. A l'époque, un couloir réservé aux radars militaires avait empêché son aboutissement. L'armée ayant levé cette contrainte fin 2019, un nouveau projet nous a été proposé en début de mandat mais sur des terrains situés sur trois communes : Landébia, Pléven et Pluduno. Pluduno étant la seule commune à avoir donné un avis favorable, ce projet a lui aussi été abandonné. Puis au printemps 2022, la société Gaïa Energy Systems nous propose un nouveau projet sur une zone plus restreinte mais pouvant néanmoins accueillir un projet avec deux voire trois éoliennes. Le conseil municipal a délibéré le 7 juillet avec un avis favorable (17 pour et 2 abstentions).

La décision des élus s'inscrit donc dans une suite logique par rapport aux décisions précédentes et, de surcroît, en accord avec les engagements pris lors des élections de 2020 de favoriser les projets liés aux énergies renouvelables.

## Un projet territorial au-delà de la commune

Nous sommes convaincus de l'intérêt de cette initiative et nous sommes confortés par la présence de la SEM Energies 22 (émanation du Syndicat Départemental de l'énergie des Côtes d'Armor qui investit dans les projets d'énergies renouvelables dans le département) qui était présente sur ce projet à hauteur de 15%. Nous avons aussi rencontré le vice-président de Dinan Agglomération – Philippe LANDURE – qui nous a confirmé que notre projet s'inscrit complètement dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

## Un projet énergétique

L'objectif premier est bien sûr de permettre de produire de l'énergie sur notre territoire car nous savons que c'est un enjeu très important pour l'avenir et pour l'environnement. Nous avons tous constaté l'an passé que les centrales nucléaires peuvent aussi connaître des difficultés et nous avons mesuré les conséquences de la dépendance énergétique sur le gaz notamment.

Si rien n'est fait aujourd'hui, nous connaissons des pénuries, voire des coupures d'électricité et nous ne pouvons pas accepter cela pour nos générations futures. Le développement des initiatives, mêmes réduites, répond à l'objectif fixé par le Gouvernement d'atteindre 40% d'électricité d'origines renouvelables en 2030.

## Un projet citoyen

Nous avons pris l'initiative au mois de décembre d'aller à la rencontre des villages les plus proches du futur projet pour les prévenir et leur distribuer de la documentation. Nous avons été bien accueillis et beaucoup d'habitants nous ont dit apprécier notre démarche. Naturellement, certains nous ont fait part de leurs inquiétudes et auraient préféré que ce projet soit éloigné de leur domicile ou de leur secteur.

La commune a décidé d'être présente au capital de la société de projet et ensuite de la société d'exploitation pour justement défendre les intérêts de nos concitoyens et notamment de ceux qui vivent au plus près des futures installations. Nous souhaitons par la suite proposer aussi aux citoyens de la commune de pouvoir investir dans ce projet.

Nous comprenons les inquiétudes suscitées par ce projet dans le secteur mais la zone n'a pas été choisie de manière anarchique mais simplement parce que cette zone est la seule qui répond aux critères d'éligibilité. Notamment en ce qui concerne le respect des règles d'éloignement des habitations.

Nous sommes à l'écoute mais nous ne tolérerons pas les attaques personnelles et les intimidations.

Nous tenons d'ailleurs à assurer les propriétaires des terrains de notre soutien et nous les remercions d'avoir résisté aux pressions, à la limite du harcèlement parfois.

### **Et maintenant**

Claire Peters – responsable du développement éolien chez Gaïa Energy Systems - précise que les premiers diagnostics écologiques qui confirmeront ou non le potentiel du projet seront réalisés au printemps 2023. Puis les études d'impacts réglementaires permettront d'analyser précisément l'état initial du site et son environnement ainsi que les effets directs ou indirects du projet sur les milieux naturels (habitats naturels, faune, flore), le paysage et le patrimoine (contexte et sensibilité paysagère) et enfin le bruit (état acoustique, émergence sonore).

Le projet ne verra pas le jour avant au moins quatre ans selon la durée de l'instruction avant l'obtention de l'autorisation environnementale délivrée par le préfet.

### **Une première permanence en mairie le 14 mars 2023**

Une première permanence d'information sera organisée pour que toute personne intéressée puisse venir rencontrer les porteurs de projet qui se tiennent à leur disposition en Mairie entre 16 et 20h le 14 mars pour répondre aux questions. D'autres communications et permanences seront réalisées tout au long du projet.

Nous sommes élus aussi pour entreprendre et mener à bien des projets répondant à l'intérêt général, aux préoccupations actuelles et notamment environnementales !

Nous voulons inscrire Pluduno dans cet objectif de développement des énergies renouvelables.